



A tous les assureurs-maladie

Votre interlocuteur	Ligne directe	E-mail	Date
Urs Wunderlin	032 625 30 25	urs.wunderlin@kvg.org	11. Janvier 2021
Yannick Schwarz	032 625 30 48	yannick.schwarz@kvg.org	

Exécution de la compensation des risques en 2021

Mesdames, Messieurs,

En 2021 aura lieu la compensation des risques pour l'exercice annuel 2020. Vous trouverez ci-dessous un aperçu des demandes qui vous sont faites et des délais à respecter en 2021 concernant la compensation des risques.

1. Remise des données individuelles 2019 et 2020

Pour la compensation des risques 2020, les données individuelles 2019 (état des données au 28 février 2021) et 2020 (état des données au 28 février 2021) doivent être téléchargées dans SORA PCG jusqu'au 31 mars 2021 au plus tard, selon art. 6 al. 3 OCoR. Nous vous avons adressé le guide pour ce relevé des données en date du 11 décembre 2020. Veuillez suivre toutes les règles fixées dans le [guide](#) et nous contacter si des points ne vous sont pas clairs.

Le téléchargement de vos données au moyen du logiciel SORA PCG vous sera possible dès le 1er mars 2021. A cet effet, nous vous prions de suivre les explications contenues dans les [Instructions pour les utilisateurs](#) de SORA PCG.

2. Résultats de la compensation des risques 2020

Nous mettrons les résultats du calcul de la compensation des risques 2020 à la disposition des assureurs d'ici au 10 juin 2021, conformément à l'art. 20 al. 1 OCoR. De plus, d'ici le 10 juin 2021, nous mettrons en ligne sur notre site web les statistiques relatives à la compensation des risques 2020.

3. Enquête auprès d'un échantillon d'assureurs-maladie

L'Institution commune procédera en 2021 à des contrôles auprès d'un échantillon de 15 assureurs-maladie. Ces contrôles aléatoires seront exécutés par les sociétés BDO SA et Balmer-Etienne SA. Nous informerons en temps utile les assureurs concernés.

4. Paiements

Les avoirs sur nos comptes bancaires aux fins de la compensation des risques resteront grevés d'un intérêt négatif. Afin d'éviter que les paiements pour la compensation des risques n'entraînent pour nous des charges d'intérêts élevées, les paiements à et depuis la compensation des risques doivent être effectués aux dates valeur suivantes:

Paiements à et depuis la compensation des risques	Date valeur
Paiement acompte compensation 2021	15 février 2021
Paiement final compensation 2020	13 août 2021

Nous nous réjouissons de poursuivre avec vous une agréable et fructueuse collaboration.

Avec nos salutations les meilleures,

Institution commune LAMal

Urs Wunderlin
Chef de la section compensation des risques

Yannick Schwarz
Directeur adjoint de la section compensation
des risques

- Calendrier 2021



Calendrier 2021

	Délai	Mesure	Responsable
Janvier	15.01.	Mise à jour des données de base de la compensation des risques au moyen de SORA PCG	Assureurs-maladie
Février	15.02.	Paiement acompte à la compensation 2021	Assureurs-maladie
		Paiement acompte de la compensation 2021	Institution commune LAMal
Mars	31.03.	Remise des données individuelles 2019 et 2020 (état 28. février 2021)	Assureurs-maladie
Avril			
Mai			
Juin	10.06.	Mise à disposition des décomptes de la compensation des risques 2020: - Paiement final compensation 2020 - Paiement acompte compensation 2022 - Publication des statistiques de la compensation des risques 2020 (sur le site web de l'Institution commune LAMal)	Institution commune LAMal
Juillet			
Août	13.08.	Paiement final à la compensation 2020	Assureurs-maladie
		Paiement final de la compensation 2020	Institution commune LAMal
Décembre - Septembre			